



JUDO CLUB TRANS-EN-PROVENCE

Garderie judo le lundi Autorisation parentale

Votre enfant est scolarisé à l'école maternelle 79, Chemin des Clauses à Trans-En-Provence et pratique le judo.

Nous vous proposons un **service garderie gratuit tous les lundis** qui consiste à prendre en charge les enfants après la fin des classes, en attendant le cours de judo qui se déroule de 17h15 à 18h.

Notre professeur de judo accueillera et encadrera les enfants dans le dojo (lieu de pratique du judo dans l'école) dès 16h10 au fil des sorties des sections pour les faire goûter, les mettre en kimono/judogi et jusqu'au début du cours de judo qui débutera à 17h15. Les enfants seront raccompagnés à la sortie de l'école à 18h pour les remettre aux parents.

Pour cela, nous vous remercions de compléter l'autorisation parentale (une par enfant) ci-dessous, autorisant notre professeur à prendre en charge votre/vos enfant(s).

AUTORISATION PARENTALE

A compléter SVP en MAJUSCULE

Je soussigné(e) NOM.....PRENOM.....

Père et/ou mère et/ou représentant légal de l'enfant,

NOM.....PRENOM.....

Date de naissance.....

Autorisons/autorise votre professeur du Judo Club de Trans-en-Provence à prendre en charge dans le dojo, mon enfant tous les lundis après la classe.

Fait à, le

Signature parentale et/ou du tuteur légal,

DOCUMENT A REMETTRE AU PROFESSEUR DE JUDO